"Parfois, on ne peut rien faire"

À cela s'ajoute une autre menace : celle des praticiens non qualifiés. De plus en plus de jeunes consultent après des interventions réalisées par des faux médecins ou des esthéticiennes non habilitées. "*Il y a d'une part des médecins peu formés qui se lancent là-dedans parce que c'est lucratif*", déplore Castus. "*Mais pire que ça, il y a des faux médecins qui se qualifient comme des 'injecteurs' et qui injectent des produits dont on ignore parfois l'origine. [...] Certains organisent même des cours, via les réseaux sociaux, dans différents pays du monde.*"

Chaque semaine, il reçoit des patientes venues réparer les dégâts. "*Parfois, on ne peut rien faire, il faut attendre que le produit se résorbe (en espérant qu'il se résorbera). D'autres fois, on doit intervenir en urgence, notamment dans le cas de grosses complications comme des nécroses.*"

La loi du 23 mai 2013 est pourtant claire : tout acte invasif (comme les injections) doit être pratiqué par un médecin qualifié. Mais dans la réalité, ces pratiques illégales restent souvent impunies. "*Si un médecin fait une erreur, il peut être sanctionné par l'Ordre des médecins. Mais un faux praticien ? Souvent, rien ne se passe*", regrette Jean Hebrant.

Pour les deux médecins, ces mauvaises pratiques sont véritablement devenues un problème de santé publique. "*On est occupé à abîmer toute une partie de la population*", s'indigne Pascal Castus. Ils appellent à une vigilance accrue : il est essentiel de vérifier qui injecte, quel produit, et dans quelles conditions. "*On ne se rend pas compte des dégâts que la médecine esthétique peut faire*", conclut Jean Hebrant.